

À PARTIR DU 21/07

#COVID19

Les équipements et événements sportifs accueillant 50 personnes et + sont soumis au pass sanitaire présenté via l'appli TousAntiCovid ou au format papier, avec :

- Un schéma vaccinal complet (2^{ème} dose + 7 jours) *ou*
- Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48h *ou*
- Un certificat de rétablissement de la Covid-19

